

Délibération n°2024-10-17-08-CA

Relative à la modification des modalités de gestion du Programme Erasmus + 2021-2027

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/05/14-13-CA du Conseil d'administration en date du 14 mai 2024 relative à la modification des modalités de gestion du programme Erasmus + pour la période 2021-2027,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE les modifications suivantes de l'article 4 de la délibération n°2024/05/14-13-CA relatif au montant du forfait journalier applicable aux agents en déplacement dans le cadre du programme européen Erasmus+ :

Destinations	Ancienne allocation applicable de 1 à 14 jours	Nouvelle allocation applicable de 1 à 14 jours
Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, Pays-Bas Pays tiers non associés des régions 13 et 14	135€/jour	150€/jour
Chypre, Grèce, Malte, Portugal, Espagne, Estonie, Lettonie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie	120€/jour	133€/jour
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine de Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	105€/jour	116€/jour
Pays tiers non associés des régions de 1 à 12	190€/jour	190€/jour

Article 2 :

La délibération n°2024/05/14-13-CA du Conseil d'administration en date du 14 mai 2024 consolidée conformément aux modifications approuvées en séance, est annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 22 membres présents

Représentés : 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : 21 OCT. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 21 OCT. 2024